

ACTUALISATIONS PAR RAPPORT AU PROTOCOLE DE SURVEILLANCE 2017

(portant sur les données 2016)

Attention : en raison de la réorganisation des surveillances nationales, seules les données qui auront été importées dans l'outil Consores seront utilisées pour la production d'un rapport national 2018 (date limite d'importation des données : 15 mai 2018). Les outils Excel, version 2018 (recueil des données 2017), peuvent être utilisés à usage interne.

1. Volet Antibiotiques

Ajouts

- Dalbavancine inj 0,5 g, poudre pour solution à diluer pour perfusion. Code ATC J01XA04 – DDJ OMS = 1,5 g
- Triméthoprimé comprimés 0,300 g. Code ATC J01EA01 – DDJ OMS = 0,4g

Modification de DDJ

- Ampicilline +Sulbactam I : ancienne DDJ = 2g -> nouvelle DDJ 6g

2. Volet - à usage interne - antifongiques : attention, ce volet ne fait pas partie de la surveillance nationale 2018 et ne fera pas l'objet d'une analyse nationale

Ajouts

- Posaconazole 0,3 g, solution à diluer pour perfusion. Code ATC J02AC04 – DDJ OMS = 0,3g

Modification de DDJ

- Posaconazole O : ancienne DDJ = 0,8 g -> nouvelle DDJ= 0,3 g

3. Données administratives

3.1. Pour **TOUS les établissements ayant une activité de chirurgie** :

- Présence d'une activité de chirurgie ambulatoire
- Si oui,
 - capacité à séparer les quantités d'antibiotiques utilisées pour la chirurgie ambulatoire de celles utilisées en chirurgie conventionnelle
 - activité de chirurgie ambulatoire : nombre de places et de séjours réalisés en 2017 (séjours en chirurgie ambulatoire, sans nuitée selon la définition administrative)

3.2. Pour les établissements participant au **volet - à usage interne - antifongiques pour le secteur d'hématologie** : précision sur la réalisation d'une activité de traitement d'induction de leucémie aigüe et d'allogreffe de moelle.

Pour le volet optionnel concernant la chirurgie ambulatoire reconduit en 2018

4. Volet optionnel « Chirurgie ambulatoire » : réservé aux établissements volontaires

Ce volet consiste à recueillir les antibiotiques dispensés dans les secteurs de chirurgie ambulatoire, c'est-à-dire pour les patients NON hospitalisés en hospitalisation complète.

Il se présente sous la forme d'un onglet spécifique du classeur Excel de recueil des consommations d'antibiotiques

Le dénominateur sera le nombre de séjours < 24 heures en chirurgie ambulatoire.

Nouveau : possibilité de surveiller les consommations dans les secteurs EHPAD des ES : onglet secteur EHPAD avec saisie du nombre de journées d'hébergement réalisées pour le dénominateur.